



District Haute-Garonne de Football
BUREAU DU COMITE DE DIRECTION



Réunion du 1^{er} juillet 2022

Présents : Jean-Marc SENTEIN, Geneviève REAVAILLE, Patrick MARSENGO, René TREBOUTE, Nicolas BAYOD, Jean-Pierre BONNET, Richard GIUSEPPIN

Excusés : Isabelle SANSUS, Jean-Louis AGASSE, Yves DA COSTA

Invité : Loïc FEVRE

Le bureau est présidé par Jean-Marc SENTEIN.

INFORMATION DU PRESIDENT

Avant le prochain comité de ligue du 09/07/2022 et le départ en vacances du Directeur de la LFO il est souhaitable qu'une réunion se planifie à CASTELMAUROU avec notre Directeur afin de solder les dossiers en cours et surtout de relancer les conventions de mises à disposition de nos techniciens toujours pas validées.

Le lundi 4 juillet, dans nos locaux, nous recevrons Mr Carl ORBACH pour la présentation et la mise en place en 2022/2023 d'un groupement d'employeur au sein de notre District.

PERSPECTIVES SUR L'ORGANISATION SPORTIVE SAISON 2022/2023

Le Vice-Président délégué nous présente les perspectives pour les seniors, les jeunes et féminines :

- Protéger les maintiens au lieu de favoriser la 3^{ème} montée.
- Passer toutes les poules à 12 sauf la D5.
- Remettre en place les coupes départementales.
- Pour les jeunes, travailler sur 2 niveaux en brassage.
- Création d'un challenge Ado-Fun-Foot pour les catégories U14 et U19.
- Pour les féminines, la 1^{ère} phase se fera en district ou interdistrict et la 2^{ème} phase en territoire.
- Le Foot à 8 se fera district ou interdistrict.
- Continuer la mise en place du foot à 11 pour les U15 F et U18 F.
- Une réflexion est en cours pour un championnat vétérans.

PREPARATION DU CODIR DU 07/07/2022

- Présentation des Montées-descentes à ce jour sous réserve des procédures en cours et du vote du Comité

Planification faite sur des poules de 12. Les pré-engagements seront lancés le lundi 04/07/2022.

De nombreux contrôles ont été effectués par les diverses commissions en particulier sur les critères du nombre de licenciés et du nombre de participations aux plateaux en Foot animation. Les divers clubs concernés sont tous en règle pour le nombre de licenciés et de nombreuses feuilles de matchs ont bien été reçues au District. Il a été constaté que beaucoup de rencontres ont été reportées pour cause COVID, mais aussi que des clubs recevants n'adressaient pas leur feuille de plateau, pénalisant de fait d'autres clubs au regard des obligations. De plus avoir la certitude des présences effectives des joueurs sur une feuille de plateau papier est difficile, ce qui sur une FMI (comme en football à 11) est possible à constater.

Aussi, les clubs concernés par l'obligation (en cas de montée) seront proposés au vote lors du prochain comité de direction.

NB/Pour rappel, 3 licenciés de chaque club constituant une l'entente doivent participer à 5 rencontres durant la saison.

- Amendes financières

Nous souhaitons faire disparaître la majoration forfaitaire dans les 2 dernières journées car la sanction financière proposée est excessive. Le Comité de direction se prononcera sur une mise en application immédiate afin de diminuer les frais aux clubs concernés sur cette fin de saison 21/22.

De même que le bureau souhaite supprimer les amendes (qui n'ont plus lieu d'être) de non-participation aux finales et annuler l'amende des tournois non déclarés. Là aussi ces modifications seront proposées.

Enfin, pour le foot animation, nous souhaitons conserver uniquement une sanction pour les feuilles de matchs non retournées et/ou incomplètes.

- Tarifs cotisations et engagements 2022/2023

Il n'est prévu aucune augmentation sur ces tarifs. Seul le montant de 70€ sera rajouté pour la mise en place de la coupe départementale avec une finale prévue le jour de notre AG d'été entre le vainqueur du secteur du Comminges et du secteur Toulousain.

- Proposition de réévaluation des indemnités d'arbitrage

Suite à la demande de la CDA, nous avons retravaillé le montant des indemnités d'arbitrage que nous présenterons pour validation à notre prochain Comité de direction avec une différence entre les arbitres officiant en D1/D2 et D3/D4/D5.

PRESENTATION DES NOUVEAUX APPRENTIS AU DISTRICT

Des discussions et échanges sur l'opportunité d'avoir plusieurs apprentis au District ont eu lieu sachant que les aides de l'Etat sont maintenues.

Le vice-président Nicolas BAYOD demande s'il serait possible de prendre pour la saison prochaine un 3^{ème} alternant afin de l'aider dans sa mission de développement du partenariat. Après débats, le Président précise qu'à ce jour il n'est pas envisageable d'avoir une charge

(salaire + encadrement) supplémentaire.

De même, sur le nombre et les missions confiées, une majorité des membres du bureau souhaite qu'on reste pour la saison 22/23 à deux apprentis et c'est ce qui sera proposé aux membres du CODIR.

Aussi, pour la saison prochaine, les 2 apprentis qui seront présentés au CODIR et qui nous rejoignent sont :

Alexis SYMOËNS (2^{ème} année de master) intégrera le District Haute-Garonne de Football du 01/09/2022 au 15/07/2023 avec pour but le développement de la communication, de l'évènementiel et du partenariat sur la base du même contrat qu'avait Romane PIRES. La particularité est que son emploi du temps est bien plus allégé et son cursus plus fourni avec des compétences fortes appréciées par Nicolas BAYOD et Loïc FEVRE qui l'ont reçu.

Eva HELLE qui a brillamment été reçue au BMF est reconduite pour une année complémentaire en ayant obtenu la possibilité de passer son BEF en apprentissage.

REEVALUATION DE LA GRILLE SALARIALE

Le bureau décide d'accentuer la revalorisation collective des salaires prévue au sein de la CCPAAF. Ainsi les modalités au 1er juillet 2022 sont les suivantes :

- Augmentation de 3% (au lieu de 2,5%) applicable sur la part du salaire de base correspondant au SMC pour les salariés dont le salaire de base mensuel brut est inférieur ou égal à 1,5 SMIC
- Augmentation de 1.8% (au lieu de 1,5%) applicable sur la part du salaire de base correspondant au SMC pour les salariés dont le salaire de base mensuel brut est supérieur à 1,5 SMIC et inférieur ou égal à 3 SMIC

A cela, il sera aussi proposé une augmentation du barème des "indemnités" pour les déplacements.

QUESTIONS DIVERSES

Comme chaque année la AMOS WOMEN'S FRENCH CUP aura lieu courant Aout (16 et 19) au stade Ernest-Wallon sur TOULOUSE. Les prestigieux clubs de PARIS, MUNICH, BARCELONE et MANCHESTER seront présent. Nous avons acheté 60 places et disposons de 100 autres à distribuer à nos clubs gracieusement.

Fin de séance.

**Le Président,
Jean-Marc SENTEIN**

**Le Secrétaire Général,
MARSENGO Patrick**